

Delevoye veut piquer la Caisse de retraites des professions libérales



Le gouvernement Macron veut jouer les Rapetous pour financer les privilégiés de la République et les parasites.

Pour compenser les déficits des « régimes spéciaux de retraite », il veut pomper dans les « régimes autonomes ».

Vous allez me dire, qu'est ce que c'est que ce charabia ?

1°) Les régimes « spéciaux » de retraites des « enfants pourris gâtés de la République »

En fait c'est simple ; les régimes spéciaux de retraite, ce sont des régimes extrêmement généreux dont bénéficient les employés de certaines grandes entreprises publiques (SNCF, RATP) ou de branches entières comme celle des Industries électriques et gazières¹ (EDF, GDF, Entreprises locales de distribution d'électricité et de gaz en France), les membres de certaines professions liées à la fonction publique

(militaires, etc.) mais aussi d'autres professions (marins, clerc de notaire, salariés de l'Opéra de Paris, etc.).

Les différences de statut portent sur l'âge de cessation d'activité (généralement inférieur à 60 ans) et sur la durée de cotisation (en général moins que les 43 annuités exigées pour le régime général).

Le [Conseil d'orientation des retraites \(rapport du Conseil d'orientation des retraites](#) p. 154 et 155), montre que les pensions sont servies beaucoup plus tôt et beaucoup plus longtemps ; les âges moyens au décès sont parfois un peu plus bas que dans le régime général. Aucun de ces régimes ne calcule la future pension sur la moyenne des 25 meilleures années mais le plus souvent sur la moyenne des 6 derniers mois (ou parfois sur le dernier mois de salaire).

Autrement dit les bénéficiaires de ces régimes spéciaux bénéficient :

- 1) des impôts de tout le reste de la population ;
- 2) tout en cotisant moins ;
- 3) moins longtemps ;
- 4) avec une règle de calcul beaucoup plus favorable, puisqu'il est évident que l'on a plus de chances d'avoir un calcul de retraite élevé si l'on prend la moyenne des six dernières années et non des 25 dernières années de travail – de surcroît dans des sociétés où l'emploi est garanti à vie, et l'avancement assuré à l'ancienneté. Le mode de calcul de la pension y est très différent du secteur privé : la pension à taux plein est égale à 75 % du salaire, généralement hors prime, des six derniers mois d'activité, et les retraites complémentaires sont marginales.

Ce sont ces mêmes privilégiés qui avaient bloqué le pays en 1995 et qui avaient fait croire à tous les autres qu'ils étaient des victimes... c'est vous dire si l'arnaque avait été bien relayée par les médias gauchistes, puisque la population avait gobé...

Ce sont ces mêmes privilégiés, qui sont habitués à faire des grèves qui paralysent le pays, avec des syndicats gavés de subventions.

Ce sont ces mêmes salariés qui bénéficient d'avantages historiques hallucinants (prime de charbon quand on est dans un TGV... ?), rémunérations déconnectées des performances de l'entreprise, primes diverses (primes pour « événements familiaux » toujours très élevées : un mois de salaire pour l'indemnité d'union, un mois et demi de salaire pour la naissance du premier enfant et un mois pour les naissances suivantes...), jusqu'à 16 à 31 jours de congés supplémentaires, télétravail, jusqu'à 2 560 à 5 830€ de primes, intéressement ou participation, bonne ambiance de travail, self, tickets restaurant, complémentaire retraite, mutuelle, prévoyance, salle de sport, parking, tickets cinéma, subventions vacances, chèques cadeaux, culture et sport, CE...

<https://www.avantage-entreprise.com/1338-avantages-salaries-EDF-EDF-SA>

<https://www.nouvelobs.com/economie/20190205.0BS9731/les-generaux-avantages-des-salaries-d-edf-pointes-du-doigt-par-la-cour-des-comptes.html>

Et bien devinez quoi, avec toute la gabegie qui existe dans la gestion de cette profession, pour ces enfants gâtés qui sont habitués à mettre le pays à genoux en le paralysant, leur système de retraite est toujours déficitaire...

C'est normal, ils agissent comme des sales gosses qui cassent tous leurs jouets et en demandent constamment des nouveaux au détriment des autres qui se tiennent bien.

2) Les régimes « autonomes » de retraites des professions libérales, les « laissés pour compte » de la République

À l'opposé des privilégiés pourris gâtés des régimes spéciaux, il y a les régimes autonomes.

Les régimes autonomes de retraites sont principalement ceux des professions libérales (médecins, avocats, infirmières, pédicures podologues, kinésithérapeutes, ostéopathes...).

Les professions libérales, vous les reconnaissez : ce sont ceux qui ne font jamais grève, qui n'ont aucune rentrée d'argent s'ils ne travaillent pas, qui passent souvent 60 heures par semaine à travailler, qui n'ont aucune garantie de revenus, qui doivent se battre pour se faire payer, qui n'ont aucune prime de quelque nature que ce soit et qui payent intégralement tout ce qu'ils consomment.

Ce sont eux-mêmes des micros, petites ou moyennes entreprises, celle qui sont déjà accablées de charges diverses et notamment d'Urssaf/RSI.

Figurez-vous que pour ces gens bien qui savent compter, ils ont, il y a longtemps, décidé de faire une caisse de retraite autonome, qui n'est financée par personne sauf par eux. Elle ne coûte donc rien aux autres citoyens. Et que croyez-vous qu'il arriva ? Vu que ces caisses sont gérées de façon responsables et prévoyantes, elles sont bénéficiaires !

Le total des excédents devant servir jusqu'à 2050 pour assurer les retraites de leur profession, forment un total de 50 milliards d'euros.

Bien entendu, ces caisses de retraites participent déjà, par solidarité, au financement des retraites générales (celles du secteur privé) et celles des régimes spéciaux via un système de « compensation » annuelle.

Spécial ça veut dire « avantagé par rapport aux autres et à leur détriment » – autonome cela veut dire « indépendant des autres »

La réforme proposée

Qui est Jean-Paul Delevoye ?

Monsieur Delevoye, haut commissaire aux retraites de Macron, est celui qui a décidé, pour lui, de percevoir à nouveau les pensions liées à ses anciennes fonctions (retraite du régime général ainsi que celle d'ancien élu local – il a notamment été maire de Bapaume (Pas-de-Calais) – issues de ses cotisations auprès de sa caisse de retraite complémentaire, l'Ircantec. Depuis sa nomination au gouvernement le 3 septembre dernier, il additionne donc son salaire avec ces pensions de retraite. Élevé au rang de ministre délégué auprès de la ministre de la Santé Agnès Buzyn au début du mois de septembre, le « M. Retraites » du gouvernement bénéficie de la confortable rémunération des principaux ministres, soit 10 135 euros brut mensuels. Son nouveau statut lui a même permis d'augmenter ses émoluments – pour la même mission -, de l'aveu de son entourage puisque cette double rémunération n'est pas encadrée par la loi. Pas plus que sa perception par les ministres n'est soumise à un quelconque plafond.

<https://www.capital.fr/economie-politique/le-joli-bonus-financier-quempoche-jean-paul-delevoye-au-gouvernement-1349749>

Quel est l'objectif de la réforme ?

C'est bien simple, pour payer les frais des privilégiés pourris gâtés de la République, on va prendre les économies des cigales que sont les professions libérales...

Et comme ça ne suffit pas, et que d'ailleurs, ça ne suffira jamais, on va même doubler leur cotisation ! Oui, vous avez bien lu, les professions libérales déjà écrasées de charges vont avoir 100 % d'augmentation de leurs cotisations de retraites, au profit des autres ! et pour toucher moins à la fin...

Les mots les plus simples pour qualifier cela : vol et escroquerie.

Du vol, car les économies des caisses de retraites des professions libérales leur appartiennent et proviennent de

leur seul argent durement gagné. C'est une atteinte à leur économie, à leur droit de propriété.

De l'escroquerie, car on veut vous faire croire que c'est plus juste pour la France...

De plus, n'oubliez pas que l'on va retirer la gestion des retraites à ceux qui la font de façon avisée, pour la confier à ceux qui ne sont pas gênés par le fait de constater qu'il y a 67 millions de personnes en France, mais 84 millions de personnes qui bénéficient de prestations sociales dont 3 millions de centenaires (!) au lieu des 22 000 recensés, et qui curieusement habitent souvent de l'autre côté de la Méditerranée...

Cela signifie que, en une seconde, il est possible de faire 15 milliards d'économie par an, en coupant les vivres des escrocs et autres parasites.

<https://www.lunion.fr/id90902/article/2019-09-04/fraude-sociale-67-millions-de-francais-84-millions-de-cartes-vitales>

Enfin il y a bien sûr ces chers « migrants », qui n'ont jamais cotisé, qui ne cotiseront jamais, mais qui auront nécessairement droit à une retraite sous menace de tout casser...

C'est pour cela que le 16 septembre, les avocats, infirmiers, pédicures et autres ont défilé en masse dans les rue de Paris.

Seul problème : ils n'ont rien cassé. Ils n'ont rien brûlé. Ils ont tout laissé propre. Ils n'ont occasionné aucun dégât. Il n'y avait même pas besoin des CRS pour les encadrer.

On pourra donc les empapaouter sans vergogne et sans aucun problème de conscience ou autre...

Ça me rappelle la manif pour tous... : cocus parce que trop bien élevés

<https://ripostelaique.com/manif-pour-tous-cocus.html>

Sauf si...

ALBERT NOLLET